

Le **mardi 7 novembre**, la CGT a reçu une convocation pour participer à une réunion de classification, le 21 novembre. Cette réunion a pour but de revoir les fiches de postes « **prévisionniste court terme** » et « **prévisionniste moyen-long terme** ».

Or, le 21 novembre, les membres CGT seront en formation syndicale et la direction en a été informée dès le 16 octobre.

C'est donc en toute connaissance de cause que la direction a pris soin de planifier la réunion sur cette journée.

Le lundi 13 novembre, la CGT a rencontré le Directeur des Relations Sociales pour lui rappeler l'absence de ses membres et lui demander de déplacer la réunion. Il a rejeté notre demande sous prétexte que c'est la seule date disponible.



Pour la CGT, il est surprenant que la seule date disponible pour la direction soit une date où les membres CGT ne peuvent être présents.

Il ne fait aucun doute sur les réelles intentions de la direction à vouloir discréditer la CGT aux yeux des titulaires du poste. En agissant de la sorte, elle ne respecte pas son obligation de neutralité dans le cadre des élections professionnelles, ce qui pourrait remettre en cause le résultat des élections.

La CGT, pour le respect des travailleurs, demande à la direction de planifier cette classification à une nouvelle date.



La CGT tient à préciser aux titulaires des postes que la date de la classification n'a pas d'incidence sur l'application de la nouvelle cotation, puisqu'une rétroactivité, qui correspond souvent à la date de la demande, s'appliquera sur cette cotation.